

GFI France Valley

Patrimoine

Flash Info au 30/06/2025
Données France Valley.



Le mot du gérant

Le deuxième trimestre 2025 a été marqué par les acquisitions de près de 170 ha de forêts, permettant au GFI France Valley Patrimoine de dépasser les 600 M€ de capitalisation. Ces nouveaux actifs renforcent la diversification géographique du fonds : 49 départements français sont désormais représentés au sein du portefeuille du GFI.

Parallèlement, les opérations de gestion courante se sont poursuivies conformément aux Plans Simples de Gestion (PSG) agréés. Des campagnes de reboisement ont été réalisées dans plusieurs massifs, avec notamment la plantation de :

- 2,34 ha au Bois de Fougis (Auvergne-Rhône-Alpes) plantés en chêne sessile, merisier, érable,
- 4,72 ha en forêt de Glénat (Auvergne-Rhône-Alpes) plantés en chêne sessile, chêne pubescent et robinier,
- 16,56 ha en forêt de Font-Moreau (Centre-Val de Loire), reboisés à la suite de coupes réalisées par les anciens propriétaires, avec du chêne sessile, du chêne pubescent et de l'alisier torminal,
- 13,97 ha en forêt des Montées (Bourgogne-Franche-Comté) avec un mélange de chêne sessile, chêne pubescent, mélèze hybride, cèdre de l'Atlas et pin laricio.

Des opérations de regarnis de plantation ont également été conduites dans la forêt de Menou (Bourgogne-Franche-Comté), de la Buronnière (Centre-Val de Loire) et de Borie-Neuve (Occitanie). Tous ces reboisements s'inscrivent dans l'un des engagements de notre charte de gestion durable, qui impose un mélange d'essences pour renforcer la résilience des peuplements.

Sur la même période, près de 95 000 € ont été investis dans l'entretien des jeunes peuplements. A titre d'exemple, de nombreuses opérations d'application de Trico (répulsif d'origine naturelle utilisé pour protéger les jeunes plants forestiers contre le gibier), le redressage de plants en forêt du Patural de Monteux (Auvergne-Rhône-Alpes) à la suite de vents forts, des dégagements de régénération naturelle en forêt de la Mouillandrie (Centre-Val de Loire) ainsi que des travaux de dépressage et d'élagage de pénétration à 2 mètres au Cheylard (Auvergne-Rhône-Alpes).

Plusieurs coupes ont également été menées, dans l'amélioration continue de la qualité des peuplements avec notamment des éclaircies dans les forêts du Faydel (Occitanie) et la mise en marché de 1 288 m³ de Douglas, tirant toujours parti d'un marché qui se redynamise depuis l'automne 2024 pour cette essence. Cette tendance haussière sur les résineux a également bénéficié à la coupe sanitaire réalisée au Domaine de Mourral (Tarn), où un lot d'épicéas dépérissants a pu être valorisé à plus de 80 €/m³.

Enfin, au niveau des feuillus, plusieurs coupes sélectives ont permis de retirer les individus les moins bien conformés afin de favoriser la croissance des meilleurs sujets, parmi elles : Bois de Bengy (114 m³ de chêne) et la forêt d'Imphy (102 m³ de chêne) en Auvergne-Rhône-Alpes et dans la forêt de Bon Bernard et Toury en Bourgogne-Franche-Comté (189 m³ de chêne).



Arnaud FILHOL
Co-Fondateur
& Directeur Général

Document non Contractuel. Avant toute souscription, prenez connaissance des statuts et caractéristiques principales disponibles sur simple demande auprès de la Société de gestion.
*cet endettement est une avance sur collecte mise en place pour finaliser une acquisition.

France Valley
INVESTISSEMENTS
L'expertise financière
au service de la nature.

Chiffres-clés

606 M€	Capitalisation
9 771	Nombre d'associés
2 580 216	Nombre de parts
235,00 €	Prix de souscription
247,68 €	Valeur de reconstitution
211,50 €	Valeur de retrait
22,9 M€	Souscriptions ce trimestre
0	Parts en attente de retrait
3 %*	Endettement

L'actualité du trimestre

600 M€
Le GFI France Valley Patrimoine dépasse désormais les 600 M€ de capitalisation, avec 4 acquisitions ce trimestre.

Risque SRI



Le patrimoine du GFI en chiffres

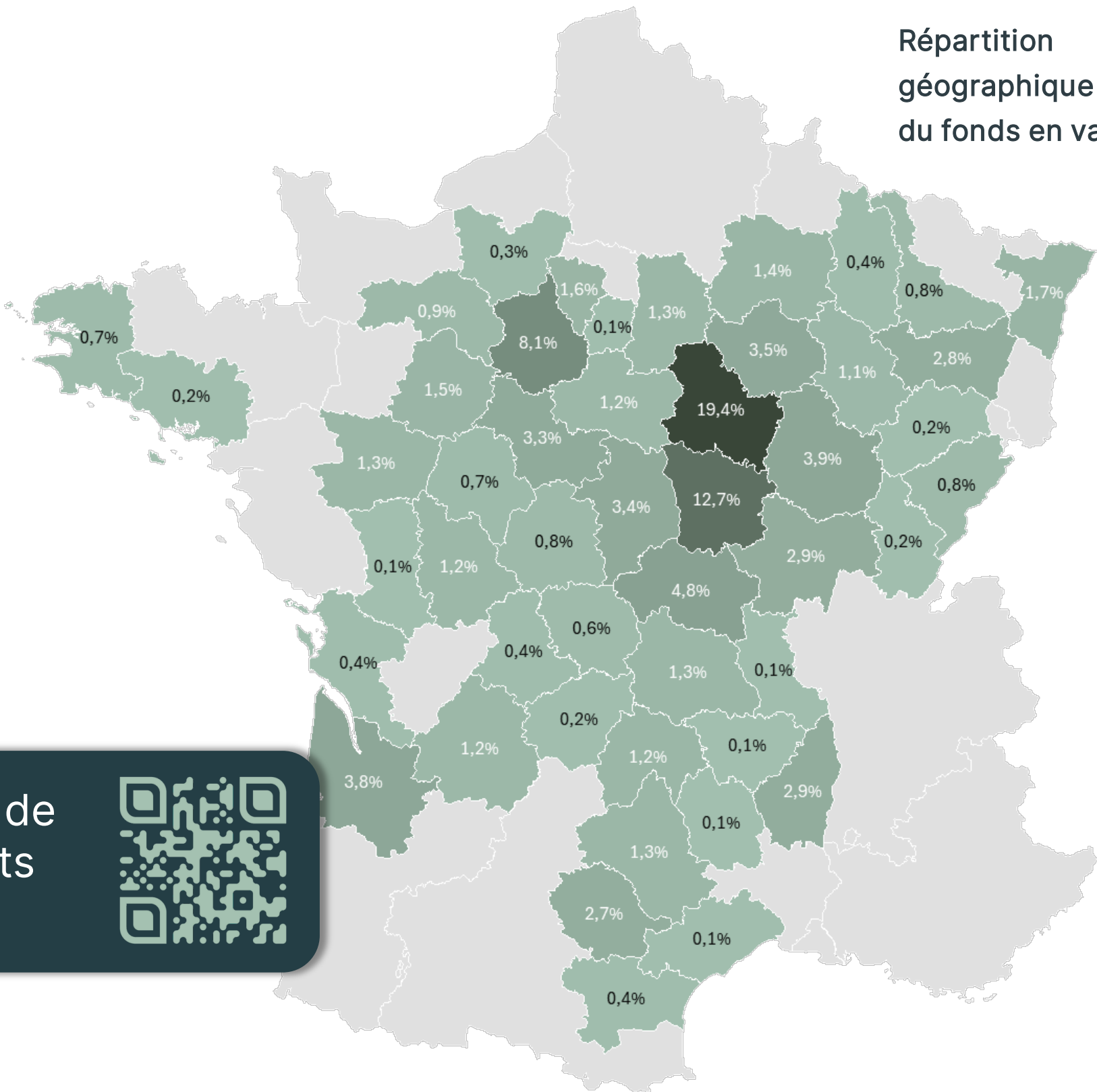
Répartition géographique
du fonds en valeur

197
Forêts
en portefeuille

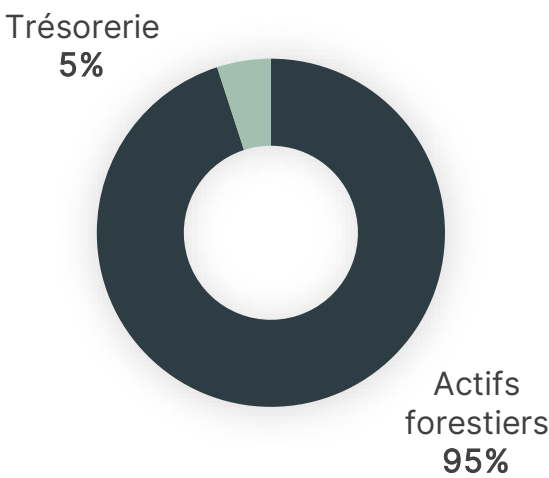
30 528
Hectares
de forêt

49
Départements
en France

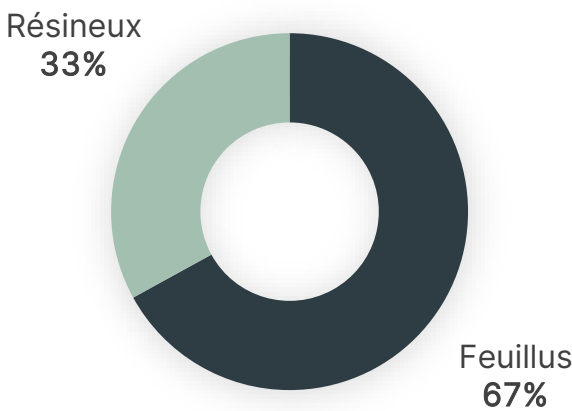
Visionnez la Carte de
nos investissements
forestiers [ici](#)



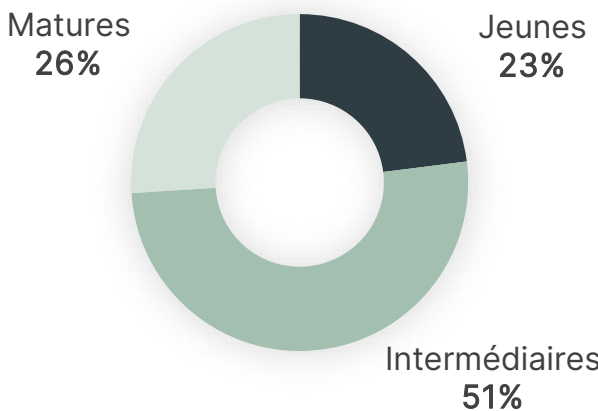
Composition du fonds
Comprenant les forêts en cours d'acquisition



Répartition des forêts
par essence

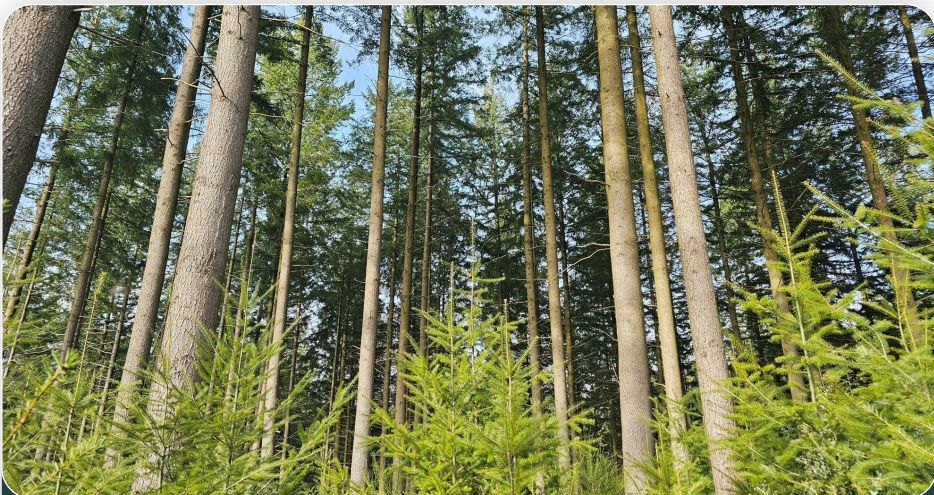


Répartition des forêts
par maturité



Les investissements du trimestre

Ces exemples d'investissements ne constituent pas un engagement quant aux futures acquisitions.
Ces investissements ont été réalisés de manière indirecte.



L'acquisition du trimestre Bois Boulard

Le bois Boulard est un massif typique du Morvan productif, présentant des peuplements matures de douglas de très belle qualité ainsi que des peuplements résineux plus jeunes et de belle venue.

Dernières acquisitions

Forêt	Date	Région	Essences	Surface
Forêt d'Amazy	Avril 2025	Nièvre	Chêne	23 ha
Forêt d'Arfeuilles	Avril 2025	Allier	Douglas	28 ha
Bois Boulard	Mai 2025	Nièvre	Douglas	60 ha
Bois de Bourgogne	Mai 2025	Jura	Chêne Sapin pectiné	58 ha

Les performances du GFI

606 M€
Capitalisation

9 771
Associés

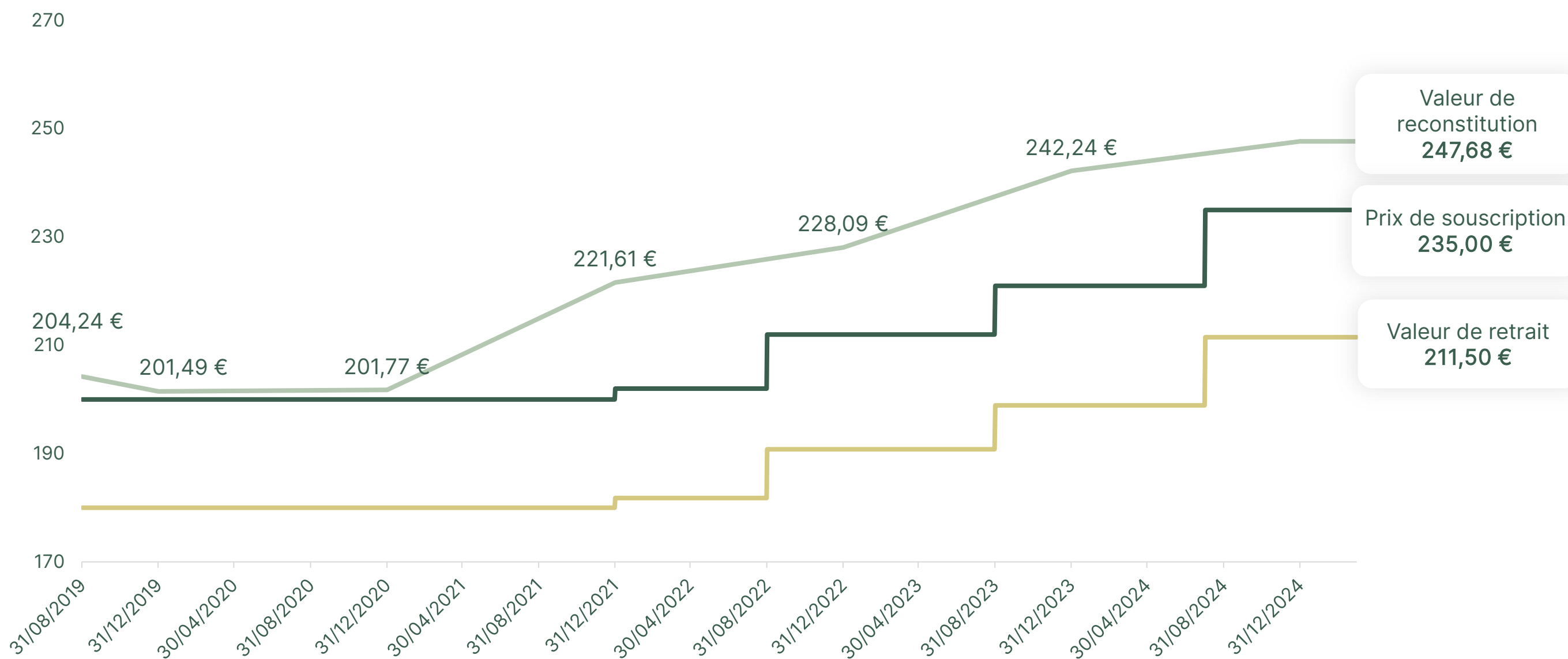
2 580 216
Nombre de parts

22,9 M€
Souscriptions
ce trimestre

0
Parts en attente
de retrait

Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
Le GFI France Valley Patrimoine a revalorisé son prix de part à 4 reprises depuis l'obtention de son Visa AMF en 2019.

Historique des valeurs de part depuis l'obtention du Visa AMF



Des distributions de revenus ont eu lieu pour des montants de 2,20 € en 2019 et 2020, 2 € en 2021 et 2022 et 0,69 € en 2023.
La capitalisation systématique de ces revenus a été votée en Assemblée Générale en 2024.

Focus sur les valeurs de part

272,49 €
Valeur de reconstitution +10 %
(Prix de part maximum)

222,92 €
Valeur de reconstitution -10 %
(Prix de part minimum)

Décote

Valeur de reconstitution
247,68 €

Prix de souscription
235,00 €

4 revalorisations du prix de souscription depuis l'origine

Date	% de hausse	Nouveau prix
01/01/2022	1 %	202,00 €
31/08/2022	4,95 %	212,00 €
31/08/2023	4,25 %	221,00 €
01/08/2024	6,33 %	235,00 €

Capitalisation : son montant est obtenu en multipliant le nombre de parts par le prix acquéreur (ou prix de souscription) de chacune d'elles à une date donnée.

Prix de souscription : c'est le prix d'achat d'une part de GFI sur le marché primaire, soit dans le cadre de l'augmentation de capital d'un GFI à capital fixe soit pour la souscription de parts de GFI à capital variable. Il comprend la commission de souscription et est fixé librement par la Société de gestion, à condition qu'il se situe dans une fourchette allant de -10% à +10% par rapport à la valeur de reconstitution.

Valeur de retrait : c'est le montant revenant à l'Associé sortant pour les GFI à capital variable, correspondant au prix de souscription de la part au jour du retrait, diminué des frais de souscription.

Valeur de reconstitution : il s'agit de la valeur « brute » du patrimoine, incluant tous les droits et frais acquittés à la constitution du patrimoine du fonds.

Nos engagements durables



Le GFI France Valley Patrimoine dispose du label **Greenfin** attribué par Novethic (sur délégation du **Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**).



Toutes les forêts du fonds sont labélisées **PEFC** (Program for Endorsment of Forest Certification) ou **FSC** (Forest Stewardship Council).



Toutes les forêts du GFI font l'objet d'un Plan Simple de Gestion agréé par le **CNPFP** (Centre National de la Propriété Forestière).



Le GFI répond à **5 des 17 Objectifs** de développement durable des Nations Unies.

France Valley est membre et signataire de



France Valley a développé depuis 2020 l'**Indice de Carbone Forestier (ICF)**. S'appuyant notamment sur la méthodologie ADEME, cet indicateur permet de quantifier la quantité de dioxyde de carbone séquestrée par les forêts de France Valley et développer une sylviculture visant à accroître ces capacités.

Un fonds aligné avec la réglementation européenne

Article 9 SFDR

Le fonds est classé « **article 9** », ce qui signifie qu'il poursuit un objectif d'investissement durable au niveau environnemental. Cette catégorie comprend les actifs les plus vertueux au sens de l'Europe.

Le GFI est aligné à 80% sur la taxonomie européenne

Cela signifie que le GFI investit dans des activités considérées comme « durables » au sens de l'Union Européenne, qu'il contribue de façon substantielle à l'atteinte d'objectifs environnementaux tout en ne portant pas de préjudice important à d'autres enjeux environnementaux et qu'il garantit le respect des garanties minimales de l'OCDE et de l'OIT.

Avertissements et risques

L'investissement dans des parts de Groupements Forestiers d'Investissement (GFI) est réservé aux personnes susceptibles par leur connaissance et leur souci de diversification des placements financiers de prendre en compte les particularités de cette forme d'investissement. Cet investissement présente un certain nombre de risques, dont notamment les risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : le GFI n'offre pas de garantie en capital ; ce type d'activité connaîtra les évolutions et aléas du marché de la sylviculture.
- **Risque lié à l'inflation** : la performance du GFI n'est pas indexée à l'inflation. Par conséquent, le rendement du GFI corrigé de l'inflation pourrait être moindre si l'inflation était supérieure au rendement espéré du produit. Cela implique que la valeur des parts peut diminuer, en fonction des performances et des fluctuations du marché de la sylviculture, entraînant une perte partielle ou totale du capital investi.
- **Risques d'exploitation et sur les revenus** : exposition à un risque de perte, lié notamment à la variation de la production en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps. En outre, l'exploitation forestière est soumise aux aléas climatiques tels que les tempêtes, le gel, la grêle, les incendies et, de manière générale, les catastrophes naturelles ainsi que les risques phytosanitaires.
- **Le Groupement est également exposé à un risque de perte de marchés et risque de mévente du produit** des coupes de bois, lesquels peuvent dégrader les revenus.
- **Risque de liquidité** : la liquidité est fonction des demandes de souscription ou d'acquisition de parts enregistrées par la Société de Gestion. Aucune garantie ne peut être apportée sur le délai de revente des parts ou sur le prix de cession. En effet, à condition que le rachat demandé soit compensé par une souscription permettant d'en couvrir le coût, le rachat a lieu à une valeur de retrait et ne donne pas lieu à la perception de frais ou d'honoraires par le produit ni par France Valley. La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie à la souscription.
- **Blocage des parts** : l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, en contrepartie de réductions d'impôts, leurs fonds sont soumis à une contrainte de blocage de 5 ans ½ à 7 ans.
- Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseils préalablement à leur investissement dans des parts de GFI, notamment afin d'appréhender leur situation fiscale particulière. La législation fiscale en vigueur à ce jour est susceptible d'évoluer.
- **Risques de durabilité** : il existe des risques ESG, ou risques de durabilité, correspondant à des événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.
- **Risque de crédit** : les parts peuvent être souscrites dans le cadre d'un achat à crédit et par ailleurs le GFI peut recourir à l'emprunt. En cas de défaillance de l'investisseur à rembourser son crédit ou en cas de difficulté du GFI à honorer ses engagements financiers, cela pourrait entraîner des pertes pour l'investisseur, y compris la perte totale du capital investi. Il est important de noter que l'effet de levier lié au recours à l'emprunt peut amplifier les pertes en cas de baisse des performances du GFI.